



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 6 MARS 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 14
Procuration : 0
Absente : 1

L'an deux mille vingt-six et le six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BEILLA-PANTEL Emilie, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration :

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

5 - OBJET : CONVENTION D'ENGAGEMENT – PLANTATION EN LOZERE 2026-2027 (COPAGE)

Vu la convention d'engagement « Plantation en Lozère – Campagne 2026-2027 » proposée par l'Association COPAGE ;

Considérant que ce programme vise à favoriser la plantation de haies et d'arbres champêtres participant à la biodiversité, à la lutte contre l'érosion des sols, à la régulation hydrique et à la valorisation paysagère ;

Considérant que le projet communal prévoit la plantation de :

- 380 plants en haie multistratée simple rang sans paillage fourni par l'association ;
- 71 plants en haie multistratée simple rang avec paillage fourni par l'association ;

Considérant que, conformément à la grille tarifaire applicable (tranche de 100 à 500 plants), le coût estimatif de l'opération s'établit à :

- 646,00 € TTC pour les plants sans paillage fourni ;
- 191,70 € TTC pour les plants avec paillage fourni ;

Soit un total estimatif de 837,70 € TTC pour la plantation ;

Considérant que l'adhésion à l'association est obligatoire dans le cadre du projet pour une durée de trois ans, à raison de 20 € TTC par an, soit un montant total de 60 € TTC ;

Considérant que le coût global estimatif de l'opération s'élève ainsi à 897,70 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. **Approuve** la convention d'engagement « Plantation en Lozère – Campagne 2026-2027 » avec l'Association COPAGE ;
2. **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent ;
3. **Précise** que les crédits nécessaires, pour un montant estimatif de 897,70 € TTC, seront inscrits au budget communal.

Le Maire,

Samuel SOULIER